
L
LX
VI
24

…école de Médecine de Paris.

…e la part du rédacteur.

RAPPORT

DU

COMITÉ DE VACCINE

DU DÉPARTEMENT

DE LA MEURTHE.

4.

RAPPORT

DU COMITÉ DE VACCINE

DU DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE,

AU Comité central de Vaccine, établi près S. Exc. le Ministre de l'intérieur,

SUIVI

D'UNE Notice sur les mesures prises pour la propagation de la Vaccine dans le Département, avant la formation des Comités.

RÉDIGÉ et LU dans la séance générale du Comité du Département, le 3 Décembre, 1807,

PAR son Secrétaire le Doct. SERRIERES, Médecin Honoraire de S. M. le Roi de Hollande, Membre du Jury Médical du Département de la Meurthe, Médecin adjoint de l'Hospice S. Charles de Nancy, Membre de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de la même Ville, et de plusieurs Sociétés de Médecine, &c.

NANCY,

DE L'IMPRIMERIE DE DELAHAYE-HAENER ET C.ie,

RUE DE LA CONSTITUTION, N.° 10.

LE SECRÉTAIRE du Comité de Vaccine du Département de la Meurthe,

AUX Membres des Comités de Vaccine du même Département.

MESSIEURS,

LE Comité central de Vaccine, établi près S. Exc. le Ministre de l'intérieur, est chargé de rendre le compte annuel des progrès de la nouvelle méthode dans l'étendue de l'Empire Français. Cette sage disposition de l'arrêté du 14 *Germinal, an* XII, *manquerait son but, si les Comités de départemens avec lesquels le Comité central doit entretenir une correspondance active, ne répondaient dignement à la confiance qui leur est accordée. Déjà, dans les années précédentes, plusieurs*

Comités ont reçu les éloges que méritent leur zèle et leurs efforts. Ceux de la Meurthe n'ont pu, jusqu'à présent, apporter leur offrande ; mais aujourd'hui, plus riches en observations, ils se joignent à leurs nombreux émules pour offrir le résultat de leurs travaux.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, la manière dont vos Comités ont été protégés par le respectable Préfet qui vous préside, et par son digne Adjoint, le Révérendissime Evêque de Nancy. Vous savez également que la majorité des Administrateurs, Médecins, Chirurgiens, Officiers de santé, et plusieurs particuliers, ont secondé, de tout leur pouvoir, le succès de votre précieuse institution. Vous avez reconnu que, si la ville de Nancy et les autres cités du Département ont été les victimes de la petite vérole, on ne doit accuser ni vous, ni vos correspondans, des malheurs résultés de ce fléau dévastateur.

Si la mère infortunée, trop à plaindre d'avoir prêté l'oreille aux clameurs de l'ignorance et de la calomnie, vous eût écoutés, elle ne serait point livrée dans ce moment au plus affreux désespoir. Vous êtes convaincus que toutes les observations sur l'homme, relatives à la Vaccine, ne présentent que des résultats très-heureux et très-consolans; que la vaccination bien employée n'a rien de nuisible ni de dangereux; que la vraie Vaccine continue toujours à préserver de la petite vérole, et qu'enfin elle est utile dans plusieurs cas d'infirmités et de maladies.

Vous n'avez pu, Messieurs, vous occuper des vaccinations des bêtes à laine pour les préserver du claveau; mais vous espérez que des circonstances favorables vous mettront par la suite à même de faire, sur cette matière importante, des expériences qui fixeront vos idées et celles du public.

La nature des faits dont le détail est consigné dans le Rapport du Comité du Département de la Meurthe, présente deux parties principales: 1.° le précis analytique des travaux des Comités, depuis leur formation; 2.° le tableau sommaire des observations faites pendant les années 1806 *et* 1807. *J'ai cru devoir terminer ce Rapport, par une notice sur les mesures prises dans le Département, pour favoriser la vaccination, avant l'établissement des Comités.*

PREMIÈRE PARTIE.

§. I.er

PRÉCIS analytique des travaux des Comités de vaccine du Département de la Meurthe, depuis leur formation.

Formation des Comités de vaccine dans le Département de la Meurthe.

MONSIEUR le Préfet de la Meurthe, pour se conformer à l'Instruction de S. Exc. le Ministre de l'intérieur, relative à la propagation de la Vaccine, et à son arrêté portant organisation à Paris d'une Société centrale de Vaccine, a pris le 20 Vendémiaire, an XIV, un arrêté qui organise un Comité de Vaccine dans le Département, et un semblable Comité dans chaque arrondissement du même Département. Cet arrêté, ayant reçu l'approbation de S. Exc. le 12 Juillet, 1806, a été aussitôt mis à exécution.

I.re assemblée du Comité du Département.

La première assemblée du Comité du Département a eu lieu le 29 Août, 1806, dans l'une des salles de la Préfecture. M. *Marquis*, Préfet et Président né, a ouvert la séance par un discours dont le but principal a été d'exposer les avantages que la société a retirés de la découverte de *Jenner;* il a

fait sentir l'utilité de sa propagation, et la nécessité de soutenir le zèle des gens de l'art qui se dévouent à la pratique de la vaccination ; enfin, il a terminé, en applaudissant à l'empressement des membres du Comité à se réunir, afin de coopérer aux vues sages et bienfaisantes du Gouvernement. Ensuite on a procédé à l'élection d'un Vice-Président et d'un Secrétaire : le choix est tombé sur M. d'*Osmond*, Évêque de Nancy, pour la Vice-Présidence, et sur le Doct. *Serrieres* pour le Secrétariat.

Autres séances.

Dans les autres séances, le Comité, d'après les propositions de sa commission, s'est occupé des meilleures mesures à prendre pour la propagation de la Vaccine, et pour la conservation du fluide vaccin. Le Comité a nommé ses associés correspondans qu'il a choisis parmi MM. les Maires, Desservans, Médecins, Chirurgiens, Officiers de santé, et les personnes qui, par leurs fonctions, pouvaient avoir le plus d'influence sur le peuple, et lui mieux développer les sages mesures du Comité, en l'engageant à se soumettre à la nouvelle méthode. Il a déclaré qu'il est prêt à seconder les vues de S. Exc. le Ministre de l'intérieur pour s'assurer, si l'inoculation de la Vaccine peut être définitivement considérée comme un préservatif contre le claveau, et a arrêté qu'une circulaire inviterait les propriétaires à faire des expériences sur leurs moutons. Il a entendu avec le plus vif intérêt le rapport du Comité central adressé par S. Exc. aux

Comités de Vaccine du Département, et a témoigné le désir de concourir avec ses collaborateurs à l'extirpation de la petite vérole en France.

Mesures prises par le Com.é pour faire adopter la Vaccine pendant les années 1806 et 1807.

Le Comité, considérant qu'il est indispensable de prendre des mesures pour assurer les succès de la nouvelle méthode, a cru devoir spécialement s'occuper des objets suivans.

Vaccinations dans les hospices.

Les enfans et les adultes qui n'avaient pas encore eu la petite vérole, ont été vaccinés par le chirurgien attaché à ces établissemens. M. le Préfet, et MM. les Administrateurs *Fossey* et *Mandel*, membres zèlés du Comité, ont porté sur ce point une surveillance si active, que la petite vérole a été entièrement bannie de ces asyles de l'indigence.

Lycée de Nancy.

M. le Proviseur du Lycée de Nancy, membre du Comité, n'a reçu aucun élève sans être porteur d'un certificat de vaccination; et ceux des élèves qui n'ont pu exhiber cette preuve, ou celle qu'ils avaient eu la petite vérole, ont été vaccinés par le Médecin et le Chirurgien du Lycée.

Écoles Secondaires.

MM. les Directeurs des Écoles Secondaires, aussi membres du Comité, ont suivi la même marche que le respectable chef du Lycée.

Pensionnats.

MM. les Maîtres de Pension ont généralement adopté la nouvelle méthode, et Mesdames les Directrices de Pensionnats ont, pour la plupart, vaincu la répugnance que les préjugés avaient opposée à

la Vaccine, et fait soumettre leurs jeunes élèves à la vaccination.

Écoles Chrétiennes.

M. le Directeur des Écoles Chrétiennes, de concert avec les Sœurs Watelottes, a secondé les intentions de M. l'Évêque qui a donné des ordres, pour faire vacciner tous les enfans reçus dans ces écoles.

Jury Médical.

Le Jury Médical de la Meurthe désirant préserver la société de la petite vérole, a arrêté que les Officiers de santé et les Sages-femmes qui se présenteraient devant lui pour y subir les épreuves de capacité voulues par la loi, seraient examinés sur la vaccination. Dans les séances des années précédentes, plusieurs Officiers de santé et Sages-femmes ont été interrogés sur la nature, la marche régulière ou irrégulière de la vaccine, et ont reçu avec leur diplôme des instructions sur la nouvelle méthode. Le Comité a loué le zèle qui anime le Jury; mais il a reconnu que les heureux résultats de cette institution deviendront plus nombreux, quand elle aura été sanctionnée par le temps, et que la profession d'Officier de santé sera exercée par des sujets instruits et revêtus d'autres titres, que ne le sont la plupart des Officiers de santé actuels.

Maires.

M. le Préfet, dont la sollicitude paternelle s'étend sur tous ses administrés, a invité les Maires des villes et villages de son Département, à réunir, à l'issue de la messe paroissiale, les individus qui n'avaient pas eu la petite vérole, pour les soumettre

à la vaccination; plusieurs Maires se sont non-seulement conformés aux vues de M. le Préfet, mais encore ont publié des proclamations, et appelé dans leur commune des Vaccinateurs qui ont fait l'opération avec beaucoup de zèle et de désintéressement.

Ecclésiastiques.

Les Ministres de la Religion Catholique, pénétrés des bienfaits que ne cesse de répandre la Vaccine, en ont secondé de tous leurs efforts la propagation. Malgré les avantages bien reconnus de la nouvelle méthode, le zèle et le désintéressement des Médecins, Chirurgiens, Officiers de santé, et les sages précautions du Comité, la petite vérole a régné épidémiquement à Nancy. Dans l'espace de quatre mois, plus de huit cents individus sont morts de cette cruelle maladie; d'autres, et en grand nombre, ont été privés de la vue ou de quelques autres fonctions importantes. La Vaccine, après être restée, durant plusieurs mois, en butte à la calomnie, et dans une stagnation fâcheuse, a repris faveur, lors de la mortalité : c'est dans ces momens de crise, que M. l'Évêque a usé de son auguste ministère, pour éclairer le peuple sur son obstination coupable, et sur le danger imminent auquel il s'exposait en s'opiniâtrant à repousser la Vaccine, et en écoutant les conseils de ses détracteurs. MM. les Curés et Desservans, dignes émules de leur Vénérable Chef, se sont efforcés de faire des prosélytes et de ramener les incrédules à la vérité. Nous citons avec distinction M. *Charlot*, Curé de Notre-Dame : cet excellent prêtre a passé plusieurs jours à composer une

instruction sommaire sur les avantages de la Vaccine et les dangers de la petite vérole ; il en a fait le sujet d'un prône, et a employé l'influence que ses vertus et ses talens lui ont justement acquise, pour engager ses paroissiens à profiter du précieux préservatif.

M. l'Évêque a ordonné qu'il serait fait un prône dans chaque paroisse, en faveur de la vaccination. Plusieurs Ecclésiastiques se sont joints à MM. les Maires pour la répandre dans leurs communes.

Juifs et Protestans.

Les Juifs et les Protestans se sont aussi montrés partisans de la Vaccine. On a remarqué que la plupart des Juifs ont fait vacciner leurs enfans.

Personnes privées.

Plusieurs personnes étrangères à l'administration publique et à la médecine, ont répandu la Vaccine et soumis beaucoup d'enfans à la vaccination. Dans la commune de Flavigny, M. *Dême* a réuni chez lui plus de 50 enfans qu'il a fait vacciner par M. *Claude*, Chirurgien. A Eulmont, M. de *Germini* a montré le plus grand zèle ; dans d'autres communes, quelques personnes aisées ont fait vacciner, à leurs frais, les enfans indigens.

Médecins, Chirurgiens, Officiers de santé.

En général, les Médecins, Chirurgiens et Officiers de santé de Nancy, ont propagé la Vaccine, le plus qu'il leur a été possible. Tous les Samedis, deux membres du Comité ont vacciné gratuitement les individus qui se sont présentés pour subir cette opération ; ce fut dans la salle de la Commission, qu'eurent lieu les réunions sollicitées par MM. les Ecclésiastiques, les Maires et tous les partisans de la vaccination. Le désintéressement de plusieurs gens

de l'art s'est étendu jusqu'à payer les enfans des malheureux, pour les engager à profiter de ce bienfait.

Le Docteur *Lafitte* mérite une place distinguée dans les éloges du Comité; ce respectable et habile praticien n'a point hésité à abandonner l'inoculation variolique dans laquelle il avait compté de nombreux succès, pour y substituer la vaccination qu'il a pratiquée avec zèle et désintéressement parmi toutes les classes de la société.

Le Comité se fait un plaisir de rendre à M. *Lemoine* la justice qui lui est dûe, en le désignant à la reconnaissance publique. Sans les soins de cet Officier de santé, la Vaccine eût peut-être été perdue à Nancy. Il a vacciné près de 8000 individus. Les Médecins, Chirurgiens, et ceux de ses confrères qui ont réclamé ses bons offices, l'ont trouvé disposé en tout temps à leur procurer du vaccin lorsqu'ils en manquaient. Le Comité, voulant donner une preuve de son estime à M. *Lemoine*, a supplié S. Exc. le Ministre de l'intérieur de lui accorder la récompense dont elle gratifie les vaccinateurs les plus zélés.

Le Docteur *Simonin*, chargé du service de santé des enfans reçus à l'Hospice des Orphelins, y a entretenu la Vaccine avec beaucoup de soin : durant seize mois, ce praticien a vacciné plus de deux mille individus, en comptant les personnes des villes et villages qui ont eu recours à lui.

Le Docteur *Haldat* a secondé de tous ses efforts la propagation de la Vaccine; ce savant physio-

logiste est un des membres du Comité qui lui ont rendu le plus de service.

M. *Mandel*, doyen des Pharmaciens du Département de la Meurthe, a employé l'influence que lui donnent ses fonctions civiles, et une confiance depuis long-temps acquise à juste titre, pour propager la nouvelle méthode, tant dans les hôpitaux que dans les villes et les campagnes du Département.

M. *Dussert* a publié une lettre sur l'efficacité de la Vaccine.

Les Doct.[s] *Gormand*, *Conseil*, *Aubri*, *Lamoureux* pere, *Bonfils*, *Henri*; l'Officier de santé *Barbier*; MM. *Mathieu*, *Parisot*, Pharmaciens, ont aussi des droits à la reconnaissance publique, pour avoir contribué à la propagation de la Vaccine, soit en la pratiquant, soit en montrant beaucoup d'assiduité aux séances du Comité et de la Commission.

Le Comité vote des remercimens, pour leur exactitude à envoyer des observations bien rédigées, à MM. ses Associés-Correspondans *Cupers*, Chirurgien à S.[t] Nicolas, *Poirel*, Chirurgien à Nomeny, *Claude*, Chirurgien à Neuves-Maisons, *Jacquemin*, Chirurgien à Rosieres-aux-Salines.

---

§. II.

Comités de vaccine d'Arrondissemens.

M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Toul est le seul qui ait envoyé les procès-verbaux de l'installation du Comité de vaccine qu'il préside. Ce Comité a suivi, à quelques exceptions près, la même marche que celui du Département. Arrondissement de Toul.

Les Vaccinateurs de cet arrondissement qui ont le mieux répondu aux vues du Comité de Département, sont les Docteurs *Leclerc*, *Blaise*, et les Officiers de santé *Blanchard* et *Vautiers*.

Le Comité de vaccine de Château-salins n'est point encore formé : la mauvaise santé du feu Sous-Préfet et le peu de Médecins qui exercent dans cet arrondissement, ont été les plus grands obstacles à sa formation. Arrondissement de Château-salins.

M. Le Sous-Préfet de Sarrebourg a employé l'influence que lui donne sa place, pour propager la Vaccine. Cet Administrateur a adressé au Comité du Département le résultat des vaccinations opérées dans son arrondissement. Il a témoigné le regret de n'avoir pu envoyer le tableau des vaccinations faites dans les villes de Phalsbourg et de Fénétrange. Il se plaint de la tiédeur des Associés-Correspondans. Cependant, il avoue que la répugnance pour la Vaccine commence à s'affaiblir, et que bientôt les difficultés pourront être vaincues. Le Médecin et l'Officier de Arrondissement de Sarrebourg.

santé *Grosse*, sont les vaccinateurs les plus zélés de cet arrondissement.

M. le Curé de Lorquin a fait un prône en faveur de la Vaccine.

Arrondissement de Lunéville.

M. le Sous-Préfet de Lunéville a écrit au Comité une lettre dans laquelle il montre son empressement à seconder le Comité du Département. Il fait espérer que MM. les Membres et Associés-Correspondans du Comité de son arrondissement mettront plus de zèle à noter leurs observations. Les Vaccinateurs les plus exacts sont MM. le Docteur *Lahalle*, *Marchal*, *Paquet*, Chirurgiens, *Petitjean*, Officier de santé reçu par le Jury Médical, *Boujardet*, Officier de santé.

SECONDE

SECONDE PARTIE.

§. I.er

Résultats des observations faites sur la Vaccine, dans le Département de la Meurthe, depuis la formation des Comités.

NOUS ne discuterons pas les avantages de la Vaccine, parce que l'excellence de cette découverte est reconnue de tous les Médecins éclairés.

Tous les Vaccinateurs, avec lesquels le Comité du Département a correspondu, ont affirmé que leurs vaccinés avaient été généralement préservés de la petite vérole, lorsque les pustules avaient été caractérisées par *la forme circulaire avec dépression dans le centre*, *le bourrelet vésiculaire*, *l'induration dans le tissu cellulaire*, *le cercle aréolaire*, (caractères de la vraie vaccine). La vraie Vaccine a généralement été reconnue préservative contre la petite vérole.

Des individus vaccinés ont habité les appartemens des varioleux, couché avec eux et respiré le même air, sans prendre la petite vérole; d'autres ont porté des chemises imprégnées de virus variolique, ont été inoculés de la petite vérole sans

la contracter. Dans tous les quartiers de la ville de Nancy, et sur-tout dans la rue Fénelon, où, l'été dernier, ce fléau exerçait les plus cruels ravages, tous les vaccinés ont échappé à ses coups mortels. La petite vérole a régné dans le village de Champenoux, les deux tiers des varioleux ont péri; tous les enfans qui n'avaient pas eu la petite vérole en ont été infectés. Deux vaccinés n'en ont pas été atteints, quoiqu'ils ayent vécu dans la chambre où l'air contagieux était répandu. A Neuves-Maisons, sur trente enfans varioleux, vingt et un ont péri, trois sont restés aveugles ; les vaccinés ont vécu dans l'atmosphère variolique, sans gagner la maladie. Une mère a péri de la petite vérole, sans la communiquer à l'enfant qu'elle allaitait et qui avait été vacciné précédemment. Le Comité ne finirait pas, s'il rapportait toutes les observations en faveur de la vertu préservative de la Vaccine.

La fausse Vaccine n'est point préservative.

Toutes les vaccines qui se sont annoncées dès le premier jour de l'insertion, avec de vives démangeaisons; celles dont les pustules se sont élevées en pointes, qui se sont remplies d'une sérosité trouble et jaunâtre, qui ont présenté une rougeur et une dureté irrégulière peu étendue, et dont la dessication a été opérée avant le dixième jour, sans laisser de fossette comme la vraie Vaccine, ont été reconnues fausses et non préservatives contre la petite vérole.

La plupart des fausses vaccines ont été occasionnées par l'altération ou la vétusté du vaccin.

Plusieurs personnes qui avaient eu la petite vérole, ont été vaccinées; chez la plupart d'entre elles, il ne s'est fait aucune éruption de pustules; quelques-unes ont eu la fausse vaccine.

Vaccination sur des personnes qui avaient eu la petite vérole.

Les vaccinés n'ont point été exempts de la petite vérole bâtarde : faute d'avoir bien su distinguer cette éruption de la vraie petite vérole, il est arrivé plusieurs fois qu'on a répandu le bruit que des enfans, précédemment vaccinés, étaient atteints de cette maladie. Ce bruit, propagé avec rapidité et affectation par des *Commères* et par les détracteurs habituels de la nouvelle méthode, a souvent diminué la confiance qu'elle mérite, et en a fait abandonner l'usage dans les endroits où il ne s'est trouvé que des routiniers incapables de distinguer une éruption d'avec une autre. Les vrais Médecins savent que ceux qui ont eu la petite vérole ne sont pas plus exempts de cette éruption que les vaccinés, et que par elle-même, elle n'est jamais dangereuse ni contagieuse.

Petite vérole bâtarde.

On a vacciné dans toutes les saisons; mais l'on a observé que le Printemps et l'Automne étaient les plus favorables.

On a vacciné dans toutes les saisons.

Quoique des enfans dans la dentition, des femmes enceintes, ayent été vaccinés heureusement, on a remarqué qu'il était prudent de ne choisir, ni ces époques, ni celles de l'écoulement menstruel.

Dentition, grossesse, écoulement périodique.

On a vacciné avec succès, selon tous les procédés connus. Les vésicatoires, les incisions légères, les piqûres sanglantes ou non, superficielles ou profondes,

Modes de vaccination.

faites avec les lancettes, les aiguilles à coudre, cannelées, les épingles, les cure-dents, les dards, les instrumens d'acier, d'or, d'os, d'ivoire, les plumes à écrire, ont également réussi. L'inoculation par friction a obtenu trois succès ; cependant, le mode par piqûre est celui qui a paru le plus convenable et qui a été le plus généralement adopté.

Vaccinations de bras à bras.

Les vaccinations de bras à bras ont toujours été les plus certaines ; le vaccin nouvellement recueilli, et le vaccin desséché, même depuis plus de six mois, ont également réussi.

Conservation du vaccin sous forme sèche.

Les plaques de verre mises à l'abri de la lumière par la soie noire, le charbon en poudre, les lancettes chargées de vaccin, desséché au feu, ont été employées pour faire les envois de vaccin sous forme sèche ; mais les succès n'ont pas toujours répondu aux espérances que l'on avait conçues. Les croûtes vaccinales n'ont produit que de fausses vaccines.

Conservation du vaccin sous forme liquide.

Les procédés, d'après lesquels le vaccin se conserve sous forme liquide, ont été préférés, et son inoculation a peu différé de celle que l'on pratique de bras à bras. La petite boule de cire blanche appliquée sur une plaque de verre, remplie de coton imbibé de vaccin, et ensuite recouverte d'une autre lame de verre, les petites bouteilles du Doct. *Sacco*, remplies par le moyen d'une aiguille cannelée et fermées à l'*émeril*, les tubes capillaires, ont été essayés par plusieurs membres du Comité ; les épreuves ont répondu à la réputation que ces divers procédés se sont acquise.

La Vaccine a présenté quelques déviations qui ont été causées par des incidens indépendans de son insertion, et se sont manifestées avant et pendant l'apparition ; mais ces nuances ont été si peu importantes, qu'elles ne peuvent être un motif plausible de ne pas recourir à la nouvelle méthode. Déviations.

---

§. II.

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.

Comité du Département.

PLUSIEURS enfans ont été vaccinés avec succès le deuxième jour de la naissance, par MM. *Simonin* et *Serrières*. Enfans vaccinés le 2.e jour de la naissance.

Trois septuagénaires et deux sexagénaires ont été vaccinés heureusement par les Doct. *Lamoureux* fils *et Serrières*. Vieillards vaccinés.

M. *Lemoine* a remarqué une aréole qui s'étendait depuis l'aisselle jusqu'à l'extrémité des doigts. Extension de l'aréole.

M. *Cupers*, associé, a vu une efflorescence sur la poitrine et les épaules, pendant le cours d'une vaccine qu'il avait pratiquée sur un enfant de quatre mois et demi. Efflorescence sur la poitrine.

Les Docteurs *Lafitte*, *Haldat*, et plusieurs membres du Comité, ont vu la Vaccine sans aucun Retardement de la Vaccine.

travail apparent, pendant 19, 22 et 28 jours, se manifester au bout de ce temps, et parcourir ses périodes avec régularité.

Piqûres de cousin.

Des piqûres de cousin, imprégnées de vaccin, ont formé des pustules d'une vraie Vaccine, qui ont suivi la même marche que les boutons d'insertion.

Développement de la Vaccine, sur un bouton desséché.

Un enfant vacciné portait à la lèvre un bouton desséché qui s'enflamma lors du développement de la Vaccine; converti en vraie pustule-vaccine, le vaccin que l'on y puisa fut inséré avec succès sur d'autres individus. Ces deux observations ont été recueillies par le Docteur *Gormand.*

Effet singulier de la Vaccine.

M. *Simonin* inocula vainement trois fois la petite vérole à une dame qui n'en avait pas encore été atteinte : pendant plusieurs semaines elle habita une chambre où étaient des enfans varioleux; persuadée alors qu'elle n'aurait plus cette redoutable maladie, elle ne voulut plus être inoculée et refusa d'essayer la vaccine. Cependant, l'épidémie qui vient de faire tant de ravages à Nancy, renouvela les craintes de cette dame; elle demanda à être vaccinée, et le fut deux fois inutilement. Enfin, une troisième tentative produisit un effet que peut-être on n'avait pas encore vu : les piqûres, à la vérité, s'effacèrent bientôt, comme cela était arrivé deux fois; mais au septième jour, une tumeur peu élevée, et large comme un écu de six livres, couvrit la place des piqûres; le huitième, il y eût à cette tumeur de la sensibilité, et aux aisselles de la douleur. Les neu-

vième et dixième jours la tumeur fut couverte et débordée par une aréole semblable à celle de la Vaccine; il y eut en même temps céphalalgie et fièvre légère. Au quinzième jour, presque tous les accidens étaient dissipés. L'expérience ayant été poussée plus loin, le vingt-sixième jour la personne fut vaccinée pour la quatrième fois, et les deux piqûres aux bras restèrent sans effet.

M. *Serrieres* a observé une éruption vaccinale à la face, et a usé avec succès du vaccin puisé dans les pustules. M. *Lemoine* a vu une éruption vaccinale sur tout le corps d'une personne qu'il avait vaccinée. MM. *Barbier*, et *Jacquemin*, associé, ont fait les mêmes observations. Éruptions vaccinales.

Quelques semaines après la vaccination, on a remarqué, sur des sujets vaccinés, plusieurs éruptions vésiculaires, miliaires et ortiées. Éruptions vésiculaires, miliaires et ortiées.

Quelques membres du Comité ont observé que la Vaccine inoculée peu de jours avant l'apparition de la rougeole, s'était d'abord annoncée, mais qu'elle s'était arrêtée lors du développement des pustules morbillaires, et n'avait repris sa marche qu'après leur desquamation. Suspension de la marche de la Vaccine pendant la rougeole.

MM. *Lafitte*, *Serrieres* et *Lemoine* ont observé que les individus vaccinés, étant déjà infectés du virus variolique, ont eu une petite vérole généralement bénigne et discrète. Coincidence de la Vaccine avec la petite vérole.

On a vu la galle entraver la marche de la Vaccine et en troubler la régularité. Effet de la galle.

Diarrhée.

M. *Lamoureux*, père, a vu la diarrhée retarder la marche de la Vaccine.

Bons effets de la Vaccine dans plusieurs maladies.

La Vaccine, bien loin d'être nuisible et d'apporter le germe d'autres maladies, comme ses dépréciateurs n'ont cessé de le répandre depuis son heureuse découverte, est un moyen de plus offert à un Médecin observateur et expérimenté, pour opérer, dans certaines constitutions, un changement favorable. Plusieurs membres du Comité ont justement attribué à la fièvre *vaccinale*, une propriété bienfaisante dans les affections dépendantes de la faiblesse du système lymphatique, dans les engorgemens glanduleux, et dans plusieurs maladies chroniques. C'est ainsi, par exemple, que M. *Lemoine* a vu la cure spontanée d'une teigne sur un enfant de dix ans, produite par une abondante suppuration qui s'est établie dans l'endroit des pustules vaccines. Le même Officier de santé a guéri, par la vaccination, une ophtalmie chronique.

Teigne.

Croûtes laiteuses.

Le Docteur *Serrieres* a guéri deux croûtes laiteuses, par la vaccination.

Dartres.

Le Docteur *Bonfils* a été appelé près d'un enfant couvert de dartres farineuses, contre lesquelles on avait employé infructueusement plusieurs remèdes, et qui furent guéries par l'inoculation de la Vaccine.

§. III.

Comités d'Arrondissemens.

M. *Petitjean*, Officier de santé à Vézelise, a observé qu'un enfant de deux ans qui avait déjà été vacciné deux fois inutilement, le fut une troisième, et que les piqûres de la seconde vaccination développèrent seules une vraie Vaccine. L'intervalle de la seconde vaccination à la troisième fut de huit jours. — Arrondissement de Lunéville.

M. *Boujeardet* a vu la Vaccine ne se développer que le 26.ème jour sur un enfant âgé d'un an.

M. *Lebègue*, de Girmont, a vacciné trois fois inutilement un enfant de trois ans, ce ne fut qu'à la quatrième fois que l'opération réussit.

M. *Blanchard* a vacciné une petite fille de huit ans : le lendemain de la vaccination, elle eut une fièvre tierce qui retarda la marche de la Vaccine. — Arrondissement de Toul.

Un enfant de trois ans, vacciné par le même Officier de santé, fut atteint d'une fièvre tierce qui se termina au septième accès ; pendant la durée de cette fièvre, la marche de la Vaccine fut instantanément interrompue.

Le Docteur *Blaise* a vu une éruption érysipélateuse sur le bras d'un enfant de trois ans qu'il avait vacciné avec succès.

M. *Vautiers* a vacciné vainement huit fois un

enfant de sept ans, à qui un neuvième essai, par le moyen des frictions, occasionna, aux bras et aux avant-bras, des boutons remplis d'une liqueur limpide : la plupart de ces boutons étaient entourés d'une aréole, et il est survenu à chaque bras, à l'endroit de la friction, un ulcère qui a produit une inflammation érysipélateuse. Le vaccin, puisé dans les pustules, donna une vraie Vaccine.

Le même Chirurgien a vu une éruption vaccinale sur le corps d'une petite fille, âgée de deux ans et demi.

RELEVÉ GÉNÉRAL, *par Arrondissement de Sous-Préfecture, du nombre des personnes vaccinées dans le Département de la Meurthe, depuis la formation des Comités de vaccine.*

ARRONDISSEMENS DE			
NANCY.	vaccinés par le Comité,	10,539.	11,784.
	vaccinés par les Médecins, Chirurgiens, Officiers de santé, non membres du Comité	1,245.	
LUNÉVILLE	*idem*......		5,389.
TOUL	*idem*......		3,260.
SARREBOURG	*idem*......		2,032.
CHATEAU-SALINS,	(*).		
	TOTAL GÉNÉRAL.....		22,465 vaccinés.

(*) Le Comité n'est pas encore formé.

RELEVÉ GÉNÉRAL *du nombre de personnes attaquées de la petite vérole, dans le Département de la Meurthe, pendant les années* 1806 *et* 1807.

ARRONDISSEMENS.	NOMBRE DES		
	PERSONNES attaquées de la petite vérole.	MORTS de cette maladie.	INDIVIDUS qui sont restés infirmes ou defigurés.
NANCY.....	3,236.	1,232.	203.
TOUL......	2,402.	1,003.	102.
LUNÉVILLE..	3,603.	1,340.	353.
SARREBOURG	2,300.	1,040.	156.
CHATEAU-SALINS.	....	....	....
TOTAUX...	11,541.	4,615.	814.

NOTICE

SUR les mesures prises dans le Département de la Meurthe, pour favoriser la Vaccination avant la formation des Comités.

LA découverte de *Jenner* était à peine naturalisée à Paris, que le Docteur *Valentin* chercha à connaître les heureux effets du *cow-pox.* Ce Médecin, après une foule d'expériences, devint un des plus ardens propagateurs du nouveau procédé. Il commença à inoculer la Vaccine à Nancy, le 5 Brumaire, an XI, (Octobre, 1800). Les nombreux succès qu'il obtint, le décidèrent, quelques mois après, à entretenir une correspondance avec la plupart des Médecins et Chirurgiens du Département, et il leur fit des envois de *vaccin.* La nouvelle méthode fut bientôt propagée. On peut se convaincre du zèle et du dévouement du Docteur *Valentin*, en lisant son Ouvrage intitulé : *Résultats de l'Inoculation de la Vaccine dans les Départemens de la Meurthe, des Vôges, de la Meuse et du Haut-Rhin*, qu'il publia en 1802.

Travaux des Médecins de Nancy.

La plupart des Médecins et Chirurgiens de Nancy, également empressés à bien connaître le préservatif contre la petite vérole, flottaient encore dans une sage incertitude, et attendaient les résultats de l'expérience. Ils essayèrent la vaccination ; et ce ne fut qu'après

avoir acquis une certitude, confirmée par des épreuves réitérées, qu'ils osèrent se déclarer en sa faveur.

Sollicitude de M. le Préfet.

La Vaccine, reconnue préservative et aussi bénigne dans ses effets qu'innocente dans ses suites, avait porté de toute part la conviction, quand M. le Préfet de la Meurthe ordonna que tous les enfans reçus dans les Hospices, seraient vaccinés aussitôt qu'ils auraient été reconnus n'avoir pas eu la petite vérole; plus tard, ce judicieux Philantrope invita la Société libre de Médecine à publier une instruction sur la Vaccine, principalement en faveur des Médecins, Chirurgiens, Officiers de santé, exerçant dans les campagnes. Le Docteur *Gormand* fut chargé de la rédaction, et l'instruction fut transmise à MM. les Sous-Préfets, Maires, Curés, Desservans, Médecins, Chirurgiens et Officiers de santé des villes et villages du Département.

Soins de M. le Général, commandant la quatrième Division.

A peu près à la même époque, le Commandant de la quatrième Division, M. le Général *Gilot*, fit mettre à l'ordre, que ceux des militaires sous son commandement, qui, n'ayant pas eu la petite vérole, voudraient se faire vacciner, seraient exempts de service pendant quinze jours; plusieurs soldats subirent l'opération avec succès. Cette tendre sollicitude ajouta la reconnaissance à l'estime et au respect dûs à leur Chef.

Avantages de l'influence des Ecclésiastiques.

Les avantages de la Vaccine étaient démontrés aux Médecins et à la majeure partie des hommes sensés; quant au peuple, dans lequel les préjugés

sont profondément enracinés, il fallait tout l'ascendant de la Religion pour le convaincre que la divine Providence ne défend point de recourir à un préservatif envoyé aux hommes dans son extrême bonté. Qui eût mieux rempli cette tâche honorable que le bienfaisant Évêque de Nancy? Persuadé de l'efficacité de la nouvelle méthode, ce vertueux Prélat, par une Lettre pastorale, adressée à ses Curés et Desservans, se hâte d'étouffer, dans leur principe, les préjugés, qu'il appelle erreurs anti-religieuses autant qu'anti-sociales. Enfin, il emploie avec sagacité, tous les moyens fournis par une Religion amie de l'humanité, pour opérer, dans son Diocèse, un bien qu'on aurait peut-être vainement attendu de la seule Autorité civile (1). Depuis cette époque, la plupart des Prédicateurs ont fait connaître les avantages de la Vaccine; plusieurs Pasteurs ont prêté leurs maisons et même donné de l'argent pour faire vacciner leurs jeunes paroissiens. Par là, ils se sont montrés dignes du caractère sacré dont ils sont revêtus (2).

Vaccinations faites dans le Département, avant la formation des Comités.

Les renseignemens peu exacts, recueillis sur le nombre des vaccinations opérées dans le Département de la Meurthe, mettent dans l'impossibilité d'en évaluer rigoureusement le nombre total; mais

---

(1) Lisez le second rapport du Comité de vaccine établi à Paris.

(2) Qu'il est consolant de voir la majorité des Prêtres catholiques se réunir aux Médecins pour une œuvre aussi louable! Puisse leur exemple être imité de tous leurs Confrères et des Ministres de toutes les Religions!

on pourrait l'estimer au-dessus de celui que nous donnons, par les fréquentes demandes de vaccin auxquelles les Médecins de Nancy ont satisfait. Les informations parvenues ne doivent laisser aucun doute que la Vaccine n'ait répandu ses bienfaits jusque dans les plus petits villages du Département, et les moins accessibles aux lumières. A Nancy, le nombre des vaccinations est porté à 10,500 avant la formation du Comité ; on peut ajouter que, si ce nombre monte aussi haut, l'on en est redevable aux soins de la plupart des Médecins, Chirurgiens et Officiers de santé, qui se sont distingués par leur zèle et leur désintéressement.

Tels sont, en abrégé, les résultats des progrès de la Vaccine, dans le Département de la Meurthe, et des observations particulières qui y ont été recueillies. Que peut-on opposer de bonne foi à cette série de faits imposans ?......... L'expérience détruit les sophismes, et les faits répondent victorieusement aux objections. Mais si l'on veut insister, que les incrédules jettent un coup-d'œil sur la rapide propagation de la Vaccine dans les quatre parties du monde ; que les ignorans présomptueux qui déclament sans cesse contre cette précieuse découverte et plongent le peuple dans l'incertitude, se laissent un instant éclairer par la vérité, ils verront qu'une multitude d'hommes différens d'esprit, de talens, d'opinions, sont tous d'accord sur les immenses avantages de la nouvelle méthode ; qu'ils lisent les écrits publiés par les Médecins les plus célèbres de

l'Europe, ils se persuaderont que les maladies attribuées à la Vaccine, sont toutes supposées, et que la vertu préservative en est démontrée. Où pourrait être la collusion? Par quels motifs, par quels moyens pourrait-elle s'établir? Ne serait-il pas absurde de croire que presque tous les Médecins de la terre ayent pu, de concert, concevoir le projet insensé de tromper leurs contemporains dans une matière où les hommes de toutes les classes sont Juges compétens? Comment oserait-on concevoir que chacun d'eux ait pu se tromper lui-même, sans qu'aucun, après plusieurs années d'expérience et d'observations, ait encore voulu reconnaître son erreur?

Par quelle bizarrerie incompréhensible, par quelle fatalité, un agent aussi extraordinaire, dont on ne connaît ni la nature, ni le mode d'action, dont les effets inexplicables paraissent excéder toutes les bornes de la vraisemblance, et qui devait, plus que tout autre, provoquer les défiances et éveiller les préventions; par quel charme si puissant, ce même agent se serait-il créé de toute part d'aussi nombreux partisans; si les gens de l'art de tous les pays n'eussent été persuadés, par l'évidence des résultats, et enchaînés par des expériences et des raisonnemens irréfragables? Quel serait enfin ce prestige inconcevable? La vérité seule peut opérer une telle réunion de suffrages (1).

---

(1) Lisez le second rapport de la Commission de Vaccine, à la Société de Médecine de Paris, lu le 25 Frimaire, an XI.

Pour vous, Messieurs, aussi éclairés que prudens, l'expérience a été votre guide, vous ne vous êtes point laissé éblouir par l'éclat d'un faux système, vous avez vu par vos yeux ; chaque observation vous a convaincus de plus en plus, des immenses avantages de la Vaccine; et votre zèle à la propager vous assure la reconnaissance de tous les vrais amis de l'humanité.

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations de la Commission du Comité de vaccine du Département de la Meurthe.

La Commission du Comité de Vaccine du Département de la Meurthe, ayant entendu le Rapport ci-dessus, *arrête* qu'il est adopté et qu'il sera présenté, en son nom, au Comité du Département.

Nancy, le 20 Novembre, 1807.

Signé *Lallemand*, *Maire*, Président; *Lafitte*, *Fossey*, *Mandel*, *Gormand*, *Conseil*, *Simonin*, *Haldat*, *Poma*, *Bonfils*, *Henri*, *Lemoine*, *Mathieu*, *Parisot* *et* *Serrieres*, Secrétaire.

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité de vaccine du Département de la Meurthe.

Le Comité de Vaccine du Département de la Meurthe, après avoir entendu le rapport de sa Commission, ARRÊTE :

Le présent Rapport est adopté pour être transmis en double minute, à S. Exc. le Ministre de l'Intérieur, tant pour Elle que pour le Comité central de Vaccine établi à Paris.

Le même Rapport sera imprimé en cahiers, pour être distribué, tant aux Membres du Comité du Département qu'à ceux des Comités d'Arrondissemens.

Nancy, le 3 Décembre, 1807.

PAR LE COMITÉ,

MARQUIS, *Préfet*, Présid.t, ✝ ANT.-EUST. *Év. de Nancy*, Vice-Présid.t

SERRIERES, D.-M. Secrétaire.

